



## **Conseil Citoyen de Pinsaguel**

### **Groupe Mobilités**

Le 26/7/21

Avis : Passage de la commune en ville 30

Le conseil citoyen souhaite proposer à l'équipe municipale d'étudier le passage de Pinsaguel en ville 30, c'est-à-dire de limiter la vitesse à 30 km/h sur toutes les rues et routes de la commune.

Plusieurs éléments nous ont conduit à cette proposition :

- La simplicité : cela serait plus homogène pour la circulation dans la commune. La zone 30 actuelle dans le cœur de village a des délimitations qui ne sont pas bien connues ni comprises, et ce même par les riverains. Avoir toute notre commune avec une limitation à 30 km/h simplifierait donc la situation pour tous. Une signalétique forte aux entrées de la commune permettrait aux véhicules de passage de mieux prendre connaissance de la limitation.
- La sécurité : ce passage de nombreux villes et villages au label 30 km/h est un mouvement national (à Paris comme à Roques...). Les études montrent que le passage de 50 à 30 km/h réduit significativement les risques et la gravité des accrochages. Dans une commune où le vélo doit continuer à faire sa place, cette mesure sera forcément positive.
- L'environnement et la qualité de vie : la réduction de la vitesse permet également une diminution des nuisances sonores et des rejets polluants.

Par ailleurs, il serait également recommandé d'accompagner cette mesure d'actions telles que :

- Le renforcement de la signalisation de passages piétons dans le cœur de village. En effet même si la réglementation dit apparemment que le marquage de passages piétons n'est pas requis dans une zone 30 km/h, il est parfois difficile actuellement dans le village de traverser la rue d'Andorre. Et c'est d'autant plus vrai pour les enfants.
- L'installation d'un radar « pédagogique » sur la route de Lacroix-Falgarde, avec affichage de la vitesse, afin de renforcer la prise de conscience des conducteurs sur la limitation à 30 km/h.